

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Marianne PARIGOT, Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Marcel DAUSQUE, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Dominique FERRY, Dominique FONTAINE, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents excusés : Messieurs Philippe BARBILLON, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Patrick PEYR.

Techniciens : Madame DERMONT Eulalie, Monsieur ONIMUS Patrick.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

– Approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2018

Le compte-rendu de la séance du 14 juin 2018 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

1. CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT D'UN UTILISATEUR PAR UN GESTIONNAIRE DE RÉSEAU EN DEHORS DE SA ZONE DE DESSERTE

La société NOTUS a sollicité SICAE-OISE pour le raccordement des parcs éoliens « Plaine d'Estrées 1 » et « Plaine d'Estrées 2 ». Conformément à la Documentation Technique de Référence de SICAE-OISE, ces demandes de raccordement sont en attente de révision du S3RENr.

En effet, le S3RENr (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) de la région Haut de France n'étant pas validé, SICAE-OISE ne connaît pas les capacités de raccordements potentiels, ni les barèmes de facturation à appliquer et ne peut donc pas proposer de solution de raccordement à la société NOTUS.

Par conséquent la société NOTUS souhaite avoir la possibilité de se raccorder sur le réseau ÉNEDIS (poste source de Pont Sainte Maxence), en accord avec les gestionnaires de réseaux (GRD) concernés et leurs autorités organisatrices.

Monsieur le Président propose aux membres de l'autoriser à signer la convention correspondante pour le raccordement d'un utilisateur par un GRD en dehors de sa zone de desserte.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. RAPPORTS ANNUELS 2017 DES CONCESSIONNAIRES

Les concessionnaires SICAE OISE et SER de Lassigny ont présenté leurs rapports annuels d'activité pour l'année 2017.

Les versions intégrales des rapports sont consultables au SEZEO.

LES MEMBRES PRENNENT ACTE DES RAPPORTS

3. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES DES RÉSEAUX

Au titre de l'article D111-55 du Code de l'Énergie, les gestionnaires de réseaux doivent mettre à disposition de certaines personnes publiques des informations sur le réseau.

Ainsi le SE60 sollicite-t-il SICAE OISE pour obtenir les données cartographiques des réseaux pour l'élaboration des Études de Planification Énergétiques dans le cadre des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) qui lui ont été confiées par des EPCI inclus dans le périmètre de la concession de SICAE OISE.

Monsieur le Président propose de définir le rôle de chacun dans une convention tripartite de mise à disposition des données cartographiques et de l'autoriser à signer ce document.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. TRANSFERT DE COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président demande à être autorisé, par délégation du Comité, à accepter le transfert de la compétence optionnelle éclairage public des communes ayant pris leur deuxième délibération en ce sens, à l'issue de la procédure de transfert.

Il sera rendu-compte aux membres des décisions prises en vertu de cette délégation.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. TRANSFERT DE COMPÉTENCES IRVE

Monsieur le Président demande à être autorisé, par délégation du Comité, à accepter le transfert de la compétence optionnelle IRVE des communes ayant pris leur délibération en ce sens.

Il sera rendu-compte aux membres des décisions prises en vertu de cette délégation.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. INDEMNITÉ DU PERCEPTEUR 2018

Madame la Trésorière a présenté l'état liquidatif pour l'indemnité de conseil et de confection du budget 2018.

Le Président propose le maintien en valeur de l'indemnité du percepteur 2018 par rapport à 2017 et donc de porter le taux de l'indemnité de conseil à 63 %.

VOTE FAVORABLE À LA MAJORITÉ

17 voix pour, 2 contre

7. TRAVAUX ET CONVENTIONS DE MANDAT

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer les conventions de mandats correspondant aux travaux suivants :

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat :

- MONTMACQ : enfouissement des réseaux « lotissement Saint Gobain »

Montant total des travaux =	353 289,00 € HT
Part SEZEO (50 % BT)	72 928,00 € HT

- RULLY : renforcement souterrain rue de la Tannerie (avenant)

Montant total des travaux =	137 082,00 € HT
Part SEZEO (100 % BT)	61 902,00 € HT

- VIEUX MOULIN : enfouissement des réseaux rue Pillet Will

Montant total des travaux =	146 813,00 € HT
Part SEZEO (50 % BT)	29 853,00 € HT

- ROYAUCOURT : enfouissement des réseaux Hameau Domelien

- | | | |
|---|-----------------------------|-----------------|
| | Montant total des travaux = | 618 911,00 € HT |
| | Part SEZEO (50 % BT) | 168 152,80 € HT |
| • CERNOY : enfouissement des réseaux rue Saint Rémy | | |
| | Montant total des travaux = | 192 021,00 € HT |
| | Part SEZEO (50 % BT) | 32 298,50 € HT |
| • FRESNOY LE LUAT : enfouissement des réseaux rue du Chapitre et rue Saint Martin | | |
| | Montant total des travaux = | 244 798,00 € HT |
| | Part SEZEO (50 % BT) | 49 070,36 € HT |
| • LÉVIGNEN : renforcement et enfouissement des réseaux rue de Paris (partie 3) | | |
| | Montant total des travaux = | 395 918,00 € HT |
| | Part SEZEO (100 % BT) | 191 558,00 € HT |
| • LIEUVILLERS : enfouissement des réseaux rue du 34 ^{ème} bataillon de char (2 tranches) | | |
| | Montant total des travaux = | 459 858,00 € HT |
| | Part SEZEO (50 % BT) | 123 115,00 € HT |
| • JONQUIÈRES : enfouissement des réseaux rue des Écoliers | | |
| | Montant total des travaux = | 99 149,00 € HT |
| | Part SEZEO (50 % BT) | 23 569,00 € HT |

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président demande à être autorisé, par délégation du Comité, à signer les conventions de mandat et leurs éventuels avenants afin de permettre une meilleure réactivité du Syndicat. Il sera rendu-compte aux membres des décisions prises en vertu de cette délégation.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

8. DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président expose que la décision modificative permet d'ouvrir les opérations comptables des travaux susmentionnés est détaillée en annexe.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

9. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN VERTU DE SES DÉLÉGATIONS

▪ **Accord-cadre de maîtrise d'œuvre (MAPA):**

L'accord-cadre n°2018MOE2 est attribué :

- Pour le lot n°1 « zone Nord » à la SARL NORIAA, enseigne BEIMO – 2 bis rue du Coq Lombard à SOISSONS,
- Pour le lot n°2 « zone Centre » à la Société d'Études et Contrôles de Travaux Voirie et Réseaux Divers – 160 rue des Prés Miny, Moru à PONTPOINT,
- Pour le lot n°3 « zone Sud » au groupement SARL B2M Réseaux – 165 boulevard Cambronne à NOYON et SARL AREA – 1 rue des Fondateurs – ZAC des Entrepôts à SOISSONS,

L'accord-cadre est conclu jusqu'au 31 décembre 2019 avec possibilité de reconduction expresse deux fois six mois.

Il fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du syndicat dans la limite de 140 000 € HT par lot, soit 420 000 € HT pour la totalité du marché.

▪ **Accord-cadre pour la supervision des IRVE (MAPA)**

L'accord-cadre n°2018SUPERVISION est attribué à Freshmile Services – aéroport de Strasbourg – bâtiment Bériot à ENTZHEIM

L'accord-cadre est conclu pour une période de vingt-quatre mois renouvelable deux fois douze mois.

Il fera l'objet d'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins du syndicat dans la limite de la supervision de 25 bornes de recharge pour véhicules électriques, estimée à un montant de trente-sept-mille-six-cent-huit euros hors taxe pour la durée totale du marché, reconductions comprises.

- **Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et services associés du groupement de commandes du SEZEO (procédure formalisée)**

L'accord-cadre n°2018ENERGIE2 est attribué comme suit par la Commission d'Appel d'Offres :

- Pour le lot n°1 « gaz » à :
 - ENGIE – 1 place Samuel de Champlain – CC 4003 – 92400 COURBEVOIE
 - ENI GAS & POWER France – 24 rue Jacques Ibert – CS50001 – 92533 LEVALLOIS PERRET cedex
 - GAZPROM MARKETING & TRADING Retail Ltd – 159 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS-PERRET
- Pour le lot n°2 « électricité » à PROXELIA – 21 rue des Cordeliers – 60200 COMPIÈGNE

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31/12/2021.

La consultation pour les marchés subséquents aura lieu semaines 35 – 36. La réunion de Commission d'Appel d'Offres pour attribuer les marchés subséquents se tiendra le 05 octobre 2018.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19H30.

Le Président,
Olivier FERREIRA



60636	SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE	DM n°3 2018
Code INSEE	SEZEO GÉNÉRAL	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-1630-816 : RULLY	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1642-816 : FRESNOY LE LUAT	0.00 €	28 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1643-816 : FRESNOY LE LUAT	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1715-816 : LEVIGNEN	0.00 €	231 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1805-816 : CERNOY	0.00 €	47 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1807-816 : VIEUX MOULIN	0.00 €	45 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1809-816 : JONQUIÈRES	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1826-816 : LIEUVILLERS	0.00 €	175 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1832-816 : MONTMACQ	0.00 €	105 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-1839-816 : ROYAUCOURT	0.00 €	237 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	875 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	907 500.00 €	907 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811630-816 : RULLY	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811630 : RULLY	0.00 €	3 300.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811642-816 : FRESNOY LE LUAT	0.00 €	227 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811642 : FRESNOY LE LUAT	0.00 €	227 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811715-816 : LEVIGNEN	0.00 €	247 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811715 : LEVIGNEN	0.00 €	247 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811805-816 : CERNOY	0.00 €	187 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811805 : CERNOY	0.00 €	187 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811807-816 : VIEUX MOULIN	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811807 : VIEUX MOULIN	0.00 €	135 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811809-816 : JONQUIERES	0.00 €	87 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811809 : JONQUIERES	0.00 €	87 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811826-816 : LIEUVILLERS	0.00 €	380 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811826 : LIEUVILLERS	0.00 €	380 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811832-816 : MONTMACQ	0.00 €	325 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811832 : MONTMACQ	0.00 €	325 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-45811839-816 : ROYAUCOURT	0.00 €	510 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 45811839 : ROYAUCOURT	0.00 €	510 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-45821630-816 : RULLY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
TOTAL R 45821630 : RULLY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 300.00 €
R-45821642-816 : FRESNOY LE LUAT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 000.00 €
TOTAL R 45821642 : FRESNOY LE LUAT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 000.00 €
R-45821715-816 : LEVIGNEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	247 000.00 €
TOTAL R 45821715 : LEVIGNEN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	247 000.00 €
R-45821805-816 : CERNOY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	187 000.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

60636 Code INSEE	SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE SEZEO GÉNÉRAL	DM n°3 2018
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DÉCISION MODIFICATIVE N°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL R 45821805 : CERNOY	0.00 €	0.00 €	0.00 €	187 000.00 €
R-45821807-816 : VIEUX MOULIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
TOTAL R 45821807 : VIEUX MOULIN	0.00 €	0.00 €	0.00 €	135 000.00 €
R-45821809-816 : JONQUIERES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 000.00 €
TOTAL R 45821809 : JONQUIERES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	87 000.00 €
R-45821826-816 : LIEUVILLERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	380 000.00 €
TOTAL R 45821826 : LIEUVILLERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	380 000.00 €
R-45821832-816 : MONTMACQ	0.00 €	0.00 €	0.00 €	325 000.00 €
TOTAL R 45821832 : MONTMACQ	0.00 €	0.00 €	0.00 €	325 000.00 €
R-45821839-816 : ROYAUCOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	510 000.00 €
TOTAL R 45821839 : ROYAUCOURT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	510 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	907 500.00 €	3 008 800.00 €	0.00 €	2 101 300.00 €
Total Général	2 101 300.00 €	2 101 300.00 €	2 101 300.00 €	2 101 300.00 €